



Direction du Droit des  
Sols  
46

## Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

**Présents :**  
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICH, Yamina AYOUB, DEBIA TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Fabrice BACH, Christophe BERNIER, Christian DESCHENES, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

**Etaient représentés :**  
Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

**Absents excusés :**  
Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour :** 39

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote :** Adoptée à l'unanimité

### **LIAUCOUS - MOSTUEJOULS : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîte 6 » situé à Liaucous - Mostuéjols (12720) parcelle cadastrée section E n°823p d'une superficie cadastrale d'environ 73 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Hugo BAILLET.**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision municipale n°2022-109 en date du 10 octobre 2022, exécutoire le 11 octobre 2022, décidant le mandatement de la société SAFTI, et plus particulièrement Monsieur Nicolas Graille, en vue de la cession de quatre biens situés à Liaucous – Mostuéjols, parcelles E n°734, 735, 736, 743, 790, 823 et 824,

Vu le mandat exclusif de vente n°484413 signé le 19 octobre 2022 entre la Ville de Gennevilliers et la société SAFTI,

Considérant le plan de division en date du 6 juillet 2023 réalisé par la SCP Fourcadier, géomètre expert,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2023 portant désaffectation et déclassement du bien référencé « gîte 6 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°823p d'une superficie d'environ 73 m<sup>2</sup>,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et Monsieur Hugo BAILLET, il y a lieu de céder le bien référencé « gîte 6 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°823p d'une superficie cadastrale d'environ 73 m<sup>2</sup>, au prix de 66.000,00 € (soixante-six mille euros),

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 3 janvier 2023,

## DELIBERE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Monsieur Hugo BAILLET du bien référencé « gîte 6 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°823p d'une superficie cadastrale d'environ 73 m<sup>2</sup>, au prix de 66.000,00 € (soixante-six mille euros).

Article 2 : Précise que la Ville prendra en charge les honoraires de vente de 7% du prix de vente conformément au mandat de vente signé le 19 octobre 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 3 : La recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire  
Patrice LECLERC

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L'.

Signé électroniquement le  
Le 3 octobre 2023